EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 11 avril 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le onze avril à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°33a3

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, M. Gérard FAUGERES, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentées: Mme Christèle COURSAT, Mme Zohra HAMZAOUI, Mme Aïcha RAZOUKI

Etaient absents: Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Anne BOUYER, M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Régularisation du nom de la voie « Impasse Sylvain Combes »

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant qu'il existe des incohérences entre les noms officiels de certaines voies et leurs noms usuels, liées soit à des erreurs de transcription ou de personnes, soit à des modifications pour lesquelles il ne semble pas avoir été établi d'actes règlementaires, il convient de régulariser notamment l'appellation de la rue Sylvain Combes,
- Considérant que la voie antérieurement dénommée « Rue Antoine Combes » par délibération du Conseil Municipal du 13 février 1946 est actuellement appelée Rue Sylvain Combes, la référence de cette dernière appellation étant exacte,
- Considérant qu'il convient de renommer « Impasse Sylvain Combes » la portion de voie partant de l'intersection avec l'Avenue du Colonel Monteil, passant devant le Monument aux Morts et se terminant en haut des escaliers rejoignant la Rue Abbé Lair,
- Considérant que dans le cadre de ce changement de qualification, l'ANACR et la famille de Sylvain Combes ont été informées de la modification proposée,
- Considérant que Mesdames Andrée LAVIGNE et Marie Louise GRANDE, filles de Sylvain Combes seraient reconnaissantes envers la Ville de voir figurer une inscription rappelant le rôle de leur père en tant que résistant et demandent que soit ajouté sur la nouvelle plaque de nom de rue le texte : « Résistant mort en déportation 1901 1943 ».

- **1-Décide**, pour régularisation, la dénomination de la voie partant de l'intersection avec l'Avenue du Colonel Monteil, passant devant le Monument aux Morts et se terminant en haut des escaliers rejoignant la Rue Abbé Lair : « Impasse Sylvain Combes ».
- **2- Décide** l'adjonction du texte « Résistant mort en déportation 1901 1943 » sur la plaque de nom de l'Impasse Sylvain Combes.
- 3- Décide la cession à titre gracieux de l'ancienne plaque au profit de Mesdames Andrée LAVIGNE et Marie Louise GRANDE
- **4 -** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site <u>www.telerecours.fr</u>.

Le Maire,

ernard COMBES

Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 13 AVR 2023

Date et ref de l'accusé de réception : 13 AVR 2023

183A3 - MONLONS

